



PPA : les actions dans la faune sauvage

Anne VAN DE WIELE

Octobre 18

Caen

Office national de la chasse et de la faune sauvage

Réunion régionale Normandie (SRAL)

La PPA (peste porcine africaine) : c'est quoi ?



ÉCOLOGIE

Peste porcine. Les sangliers polonais terrorisent les éleveurs en France



Plan de campagne

1. Surveillance

- Objectifs :
 - **Établir le zonage** (zone infectée, zone observation renforcée, zone d'observation)
 - **Pour prendre des mesures adaptées**
- Recensement, patrouilles et prélèvements, analyses

2. Éviter la diffusion « directe » du virus

- Gestion des cadavres, biosécurité (chasse +..), activités humaines <

3. Limiter les mouvements de sangliers

- Chasse
- Clôtures
- Autres activités : loisirs, activités forestières

4. Agir sur les populations de sangliers

- Chasse : limiter ou augmenter. Agrainage, élevage, lâchers, ...

Le zonage

1. Zone infectée (cas +)

- Plan d'urgence (ORSEC)
- Interdiction tous mouvements (yc chasse), clôtures : élimination sangliers ?

2. Zone d'observation renforcée (mitoyen)

- Surveillance (sans déplacement cadavres) : tous les cadavres (yc clos)
- Interdictions tous mouvements (yc chasse). Clôtures ?

3. Zone d'observation (reste du département + Corse : 2B)

- Surveillance : SAGIR renforcé : tous les cadavres SAGIR, collecte +
- Chasse avec biosécurité ++ (et inspection lésions)

4. Reste de la France (autres départements : 2A)

- Vigilance : SAGIR classique, analyses systématiques

Plan de campagne

1. Surveillance

(stephanie.desvaux@oncfs.gouv.fr)

- **Quel prélèvement ?**
 - Les cadavres trouvés morts (sur place ? Formation)
 - Rate et sang
- **Qui peut le faire ?**
 - Vétérinaires, agents de l'Etat, SD-ONCFS, chasseurs. ONF ?
- **Logistique d'acheminement**
 - Par DDPP (ZI - ZOR) ou SAGIR (ZO)
- **Circuit des résultats**
 - Négatifs : SAGIR
 - Positifs : LNR/DGAL/DDPP



Comment surveiller ?

Retour d'expérience des pays de l'Est de l'Europe:
La priorité = CADAVRES

Year	Part II + III (ASF- affected)					
	Found Dead			Car accident		
	Tested	+	%	Tested	+	%
2014	115	46	40%	68	0	0
2015	130	67	51%	53	0	0
2016	149	63	43%	95	3	3.15
2017 (until 31.08)	471	282	60%	47	2	4.25

Surveillance sangliers en Pologne

Surveillance sangliers en Estonie

	2014		2015		2016		2017 (as of 15.10.2017)	
	No of animals tested	No ASF positive/prevalence	No of animals tested	No ASF positive/Prevalence	No of animals tested	No ASF positive/Prevalence	No of animals tested	No ASF positive/Prevalence
Hunted wild boars	879	9 (1%)	8617	680 (8%)	14976	749 (5%)	7640	439 (5.7%)
Found dead wild boars	175	64 (37%)	928	408 (44%)	987	818 (83%)	346	285 (82%)
Culled/car accident	2	0	17	7 (41%)	15	5 (33)	22	1 (4,5%)
Total	1056	73 (7%)	9562	1095 (11,5%)	15978	1572 (10%)	8008	725

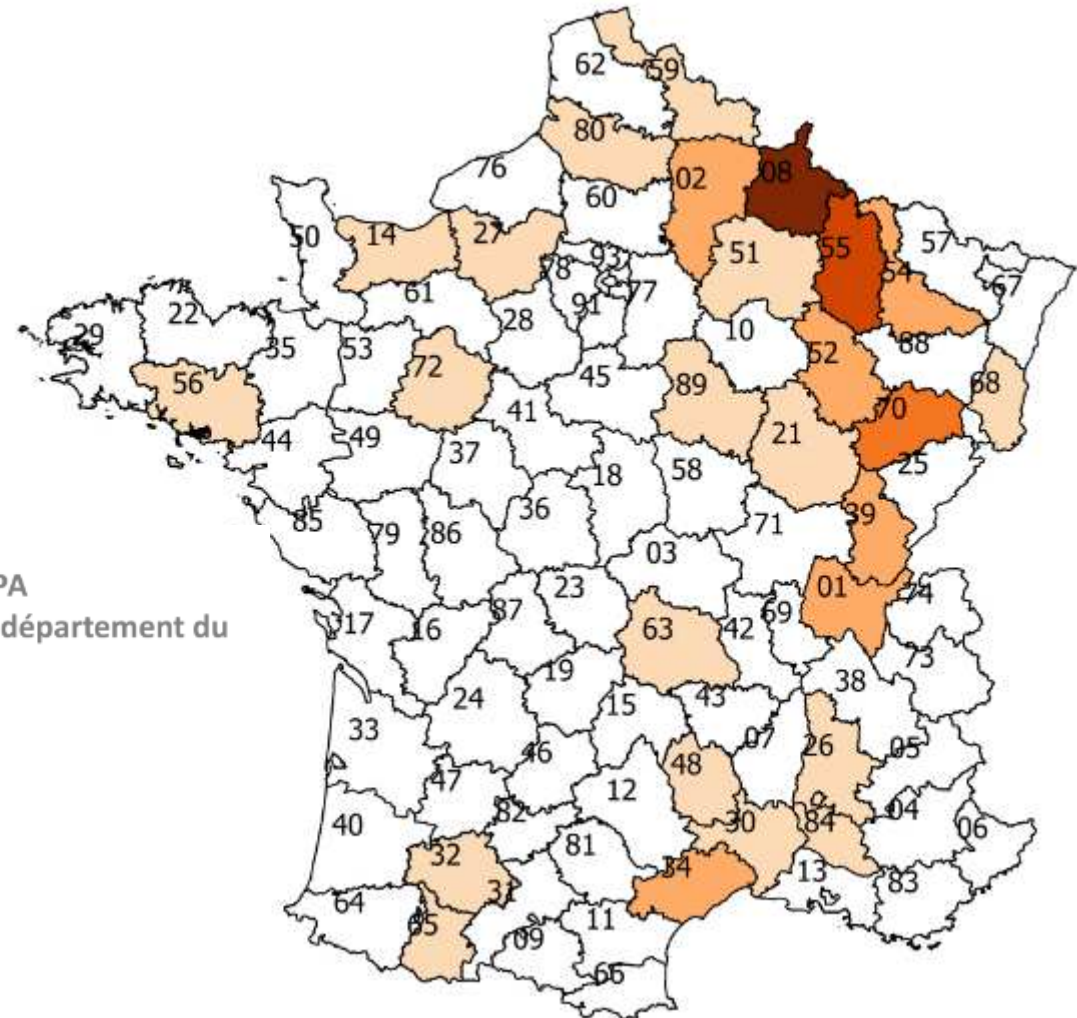
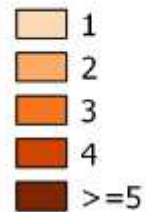
On constate que les animaux chassés = sains en grande majorité même après plusieurs années de circulation du virus

Réalisation actuelle de la surveillance



Légende

DEPARTEMENT



SURVEILLANCE SAGIR RENFORCE PPA
Bilan des collectes de cadavres et prélèvements par département du
15/09/2018 au 05/10/2018

Mort rapide (voire très rapide) des animaux (2 à 3 jours)

FIEVRE HEMORRAGIQUE

Animal ataxique (= déplacement difficile)



Qu'est ce qu'on peut observer en forêt ?

Cadavres souvent allongés sur le ventre

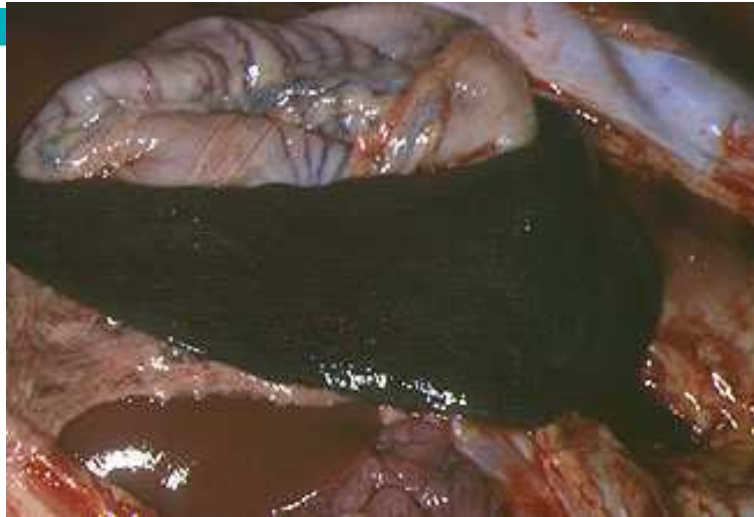
Cadavres dans l'eau (cf fièvre)

Tous les âges / males et femelles / bonne ou mauvaise condition corporelle

Au début – cas sporadiques

Puis: morts groupés

Lésions



**Grosse rate = signe
d'appel +++
= critère de signalement
pour les animaux
chassés en
départements 2B**

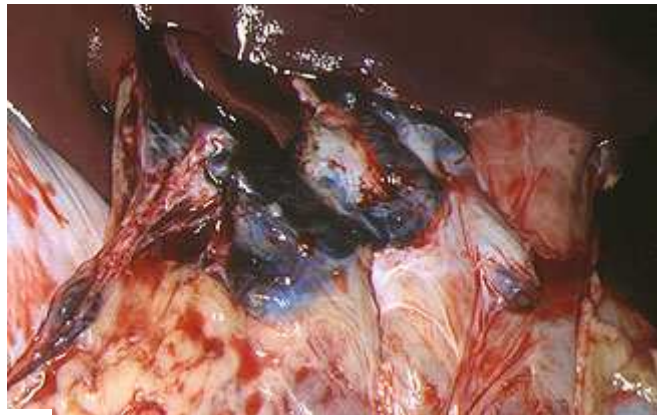


Tableau hémorragique =
critère moins spécifique car
commun à plusieurs
maladies

2. Éviter la diffusion directe du virus

- **Gestion des cadavres**
 - **En ZOR (et ZI) :** protocole particulier DDPP
 - Dénaturation en attendant ?
 - **Partout ailleurs :** SAGIR ou SPE ou enfouissement ou rien

- **Biosécurité**
 - **ZOR et ZI :** patrouilles et contrôles
 - **ZO et 2A :**
 - Chasse : tenue du chasseur, roues des voitures,
 - Chasse : gestion des déchets
 - o Équarrissage
 - o Enfouissement
 - Autres activités : nettoyage/désinfection
 - **Partout :** gestion des restes alimentaires

2. Éviter la diffusion directe du virus

- Gestion des cadavres



Figure 29: in Latvia an incinerator was placed in the highly infected area;

Plan de campagne

2. Éviter la diffusion directe du virus



2. Éviter la diffusion directe

– Gestion des cadavres



l) : protocole pa
n en attendant ?
s : SAGIR ou S

atrouilles et cont

ue du chasseur, roues des voitures,
stion des déchets

usage

sement

ités : nettoyage/désinfection

on des restes alimentaires



Quelques règles de base lors des interventions

- Garer les véhicules à distance des cadavres
- Limiter à 2 le nombre de personnes à intervenir près du cadavre pour les prélèvements – les autres = minimum 100 m
« *un Monsieur Propre, un Monsieur Sale* »
- Pas de chien
- Eviter si possible les chemins de terre en véhicule
- Ne pas s'approcher de porcs domestiques ou sauvages (élevage ou autre) *pendant 48 h après*

3. Limiter les mouvements de sangliers (ZOR : Arrêté préfectoral)

- **Chasse :**
 - suspension chasse grand gibier et forêt
 - *Analyses libératoires*
 - Cas particulier des parcs et enclos, et des lâchers
- **Clôtures :**
 - Double, électrique, répulsifs ...
- **Autres activités :**
 - Mise en interdit de la forêt (*loisirs, activités forestières*)
 - Art L.223-8 du CRPM (*et L.2215-1 du code général des collectivités territoriales*) :

Article L223-8 du CRPM

Après la constatation d'une maladie classée parmi les dangers sanitaires de première catégorie

le préfet statue :

Il prend, s'il est nécessaire, un arrêté portant déclaration d'infection remplaçant éventuellement un arrêté de mise sous surveillance.

Cette déclaration peut entraîner, dans le périmètre qu'elle détermine, l'application des mesures suivantes :

2° La mise en interdit de ce même périmètre ;

Par dérogation au premier alinéa, le préfet, sans attendre la constatation de la maladie et sur instruction du ministre chargé de l'agriculture, prend un arrêté portant déclaration d'infection qui prescrit l'application de tout ou partie des mesures prévues aux 1° à 11° du présent article lorsqu'est remplie l'une des conditions suivantes :

b) Un lien est établi entre l'exploitation suspecte et un pays, une zone ou une exploitation reconnu infecté par une maladie classée parmi les dangers sanitaires de première catégorie ;

Plan de campagne

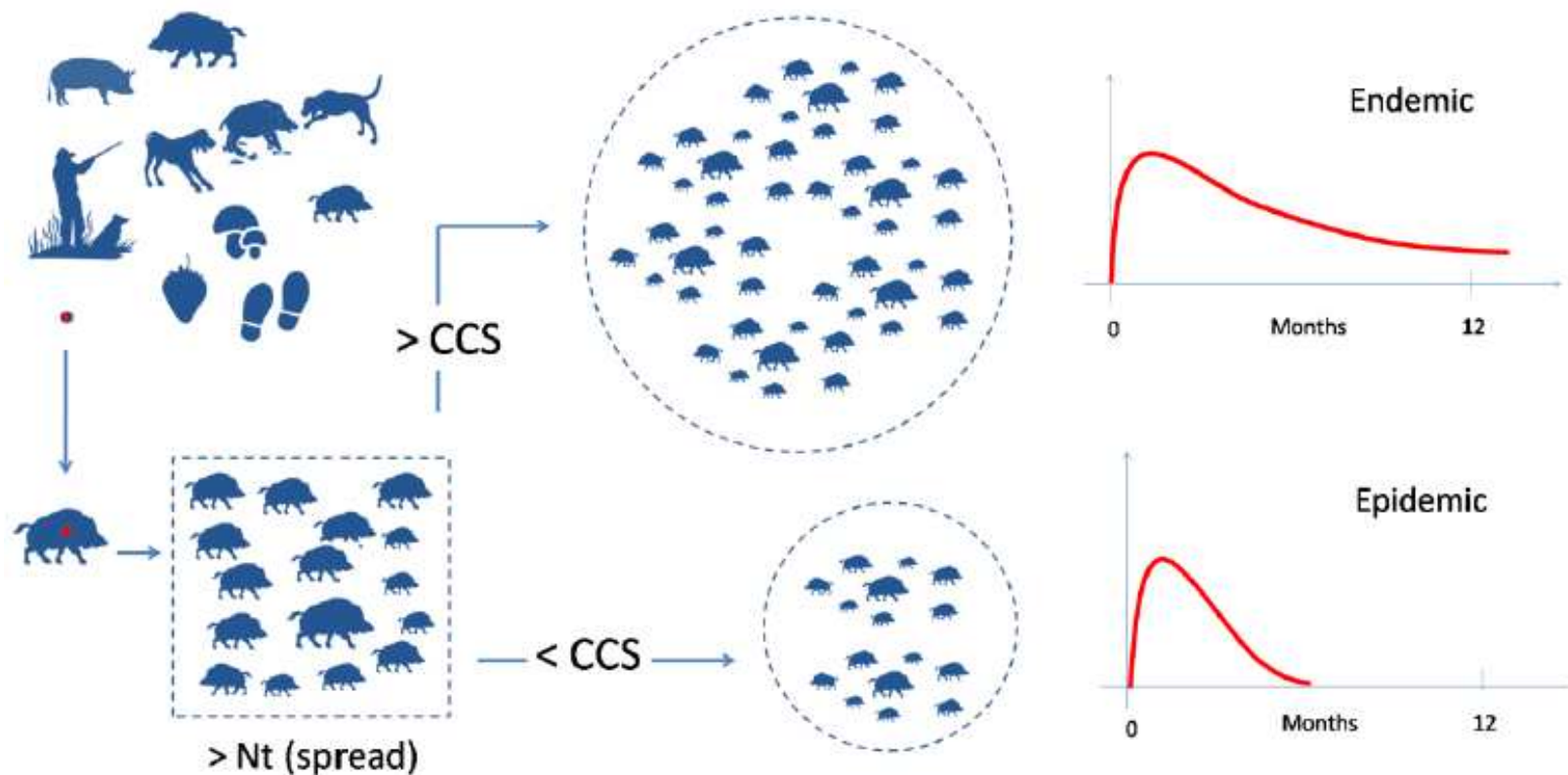
4. Agir sur les populations de sangliers

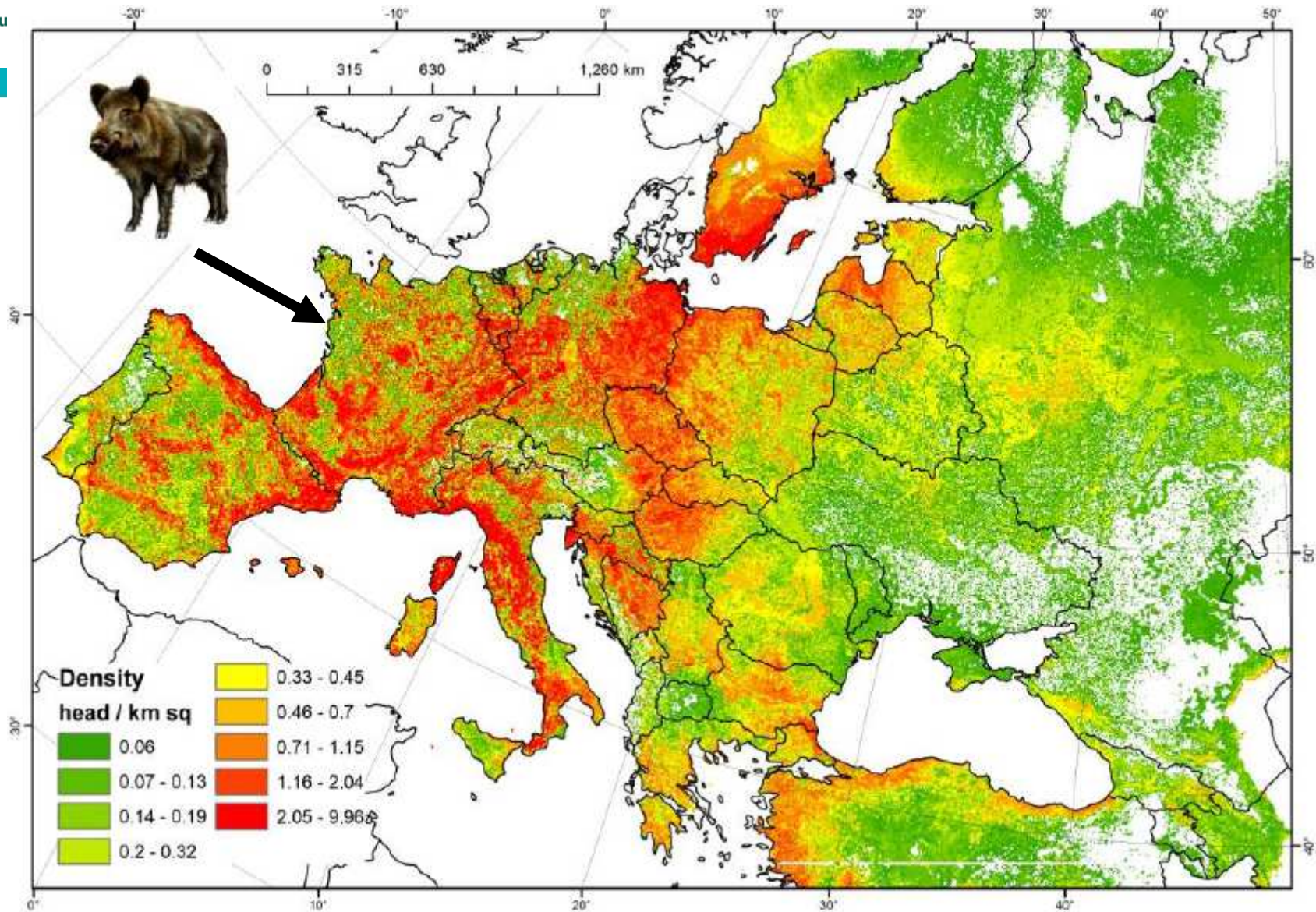
- **Chasse** : limiter (ZOR) ou augmenter (ZO et ZOR quand clôturé) ? *
- **PNMS** : plan national de maîtrise du sanglier
 - Points noirs *
 - Période de chasse, statut (nuisible, plan de chasse, plan de gestion)
 - Agrainage : où et quand ?
 - Élevage de sangliers : production bloquée ?
- **Lâchers de sangliers** : interdit sous Arrêté préfectoral (et min)
- (id captures)

Plan de campagne

4. Agir sur les populations de sangliers

- **Chasse** : limiter (ZOR) ou augmenter (ZO et ZOR quand clôturé) ? *





Plan de campagne

4. Agir sur les populations de sangliers

- **Chasse** : limiter (ZOR) ou augmenter (ZO et ZOR quand clôturé) ?
- **PNMS** : plan national de maîtrise du sanglier
 - Points noirs
 - Période de chasse, statut (nuisible, plan de chasse, plan de gestion)
 - Agrainage : où et quand ?
 - Élevage de sangliers : production bloquée ?
- **Lâchers de sangliers** : uniquement sur autorisation, et interdit sous Arrêté préfectoral
- (id captures)

Plan de campagne

4. Agir sur les populations de sangliers

- **Chasse** : limiter (ZOR) ou augmenter ()
- **PNMS** : plan national de maîtrise du sanglier
 - Points noirs
 - Période de chasse, statut (nuisible, gestion)
 - Agrainage : où et quand ?
 - Élevage de sangliers : production b
- **Lâchers de sangliers** : uniquement sur autorisation, et interdit sous Arrêté préfectoral
- (id captures)



APDI



Communication



Merci de votre attention



En Géorgie